



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Aux membres du Conseil communal

Prangins, le 15 janvier 2025

Rapport-Préavis No. 76/2024 – Réalisation d'un concept énergétique territorial (CET)

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

Membres : **M. Sébastien Rumley (1^{er} membre)** – Entente pranginoise
Mme Marina Parashkevova – Entente pranginoise
M. Karim Kellou – Alliance libérale de Prangins
M. Marco Generoso – Alliance libérale de Prangins
M. Benjamin Chassot – Alternative pranginoise

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers

Secrétaire